



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 4/2016 relatif aux comptes communaux 2015
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente le **rapport de sa gestion** durant l'année écoulée ainsi que les **comptes communaux** de l'année 2015 que nous soumettons à votre approbation.

D'une part, l'exercice 2015 se caractérise, hors produit extraordinaire, par un **excédent de charges** de CHF 119'553.82 contre un excédent de charges au budget 2015 de CHF 828'195.00. La différence s'explique en particulier, mais pas seulement par des rentrées fiscales supérieures au budget de près de CHF 450'000.00 (notamment les impôts non récurrents) et par une diminution des charges liées à la Sécurité sociale. En outre, l'on doit relever que les comptes Instruction publique & Cultes et Police influent également de manière favorable sur le résultat 2015.

D'autre part, l'exercice 2015 se caractérise singulièrement aussi par la comptabilisation du **produit extraordinaire** résultant de la vente de la parcelle 41(502) qui se monte à CHF 10'177'000.00 (compte 310.4240). L'exercice 2015 se traduit ainsi par un résultat net réel (**excédent de revenus**) après provisions, amortissements obligatoires et attributions et prélèvements aux fonds de réserve de CHF 10'057'446.18. Ce résultat permet de procéder aux amortissements extraordinaires de tous les investissements du patrimoine administratif (y inclus le bâtiment communal) et du patrimoine financier (Relais des Chasseurs) et d'attribuer au fonds de réserve développement communal un montant de CHF 400'000.00. L'**excédent final de revenus** de l'exercice 2015 s'établit à CHF 67'036.48.

En suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative, le présent préavis inclut un certain nombre de **commentaires** aux comptes communaux et décrit les divers travaux et activités suivis et entrepris par la Municipalité au cours de l'année 2015.

Par ailleurs, les membres de la Municipalité ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine d'**associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la **préfecture** aux autorités communales n'a pas eu lieu en 2015, mais le 1^{er} mars 2016 où la Municipalité a reçu Madame Chantal Turin, préfet.

Au cours de l'année 2015, la Municipalité a soumis **15 préavis** à l'approbation du Conseil général, soit en bref et dans l'ordre :

- PM 1/2015 Comptes communaux 2014 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2014
- PM 2/2015 Demande de crédit de CHF 12'896.- pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir de Terre Sainte pour la part de la Commune de Chavannes-des-Bois
- PM 3/2015 Demande d'autorisation de mettre au budget un montant annuel de CHF 150'000.- pour la période 2016-2018 pour financer une nouvelle ligne de transport régional « U » entre Chavannes-des-Bois et Versoix
- PM 4/2015 Demande de crédit de CHF 87'500.- pour la création de places de parc et la pose de deux containers enterrés sur la parcelle 494 propriété de la Commune de Chavannes-des-Bois et sise au chemin des Longs-Prés
- PM 5/2015 Arrêté d'imposition communal 2016
- PM 6/2015 Demande de crédit de CHF 42'000.- pour une étude de faisabilité de la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois
- PM 7/2015 Demande de crédit de CHF 52'000.- pour le financement de l'étude de l'aménagement de places de parc au chemin des Sports et la création d'un terrain de football
- PM 8/2015 Demande de crédit de CHF 495'000.- pour l'étude de la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois incluant un appartement de fonction et des locaux de stockage
- PM 9/2015 Modifications des statuts des SITSE relatives à l'épuration, au 2^{ème} but optionnel, y compris l'acceptation de l'augmentation du plafond d'emprunt, la mise à jour du texte de certains articles et l'abrogation des articles traitant de l'épuration dans notre règlement communal
- PM 10/2015 Adhésion de la Commune de Chavannes-des-Bois au 2^{ème} but optionnel des SITSE, collecte et évacuation des Eaux Claires et Usées
- PM 11/2015 Approbation du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
- PM 12/2015 Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon
- PM 13/2015 Rémunérations de la Municipalité, du Bureau et des commissions du Conseil général
- PM 14/2015 Demandes de crédit, l'une de CHF 75'000.- pour la désaffectation complète ou la transformation de la STEP, l'autre de CHF 259'200.- pour la construction d'une place de pique-nique au même emplacement (parcelle 101)
- PM 15/2015 Budget 2016

Administration générale

En 2015, le **Conseil général** s'est réuni à cinq reprises dont trois séances au cours de l'automne, ce qui explique, avec le redémarrage des projets suite à la vente de la parcelle 41, le montant des charges supérieur au budget du compte 100.3000. Ce montant comprend

les indemnités du président, de la secrétaire, du bureau et des commissions. Outre les 15 préavis soumis au Conseil général, ce dernier a dû se prononcer sur deux **motions**, l'une concernant les rémunérations de la Municipalité qui a par la suite fait l'objet du PM 13/2015, la seconde demandant à la Municipalité de présenter une baisse du taux d'imposition communal 2017 qui sera traitée en temps voulu à l'automne 2016.

Dans le cadre de l'étude du **règlement du Conseil général** en conformité avec la nouvelle loi sur les communes, la Municipalité s'est réunie avec le bureau du Conseil général et la commission chargée de l'étude de ce règlement. Le résultat de ce groupe de travail a été soumis au Service des communes et du logement (SCL) pour une analyse juridique. En décembre 2015, la Municipalité a transmis les réponses du SCL à la commission pour prise de position.

Contrairement aux exercices précédents, la **Municipalité** a connu en 2015 une stabilité dans sa composition et a ainsi œuvré durant l'année en effectif complet à cinq municipaux. Elle tient à relever que l'année 2015 s'est présentée, au niveau de la gestion des biens communaux, en deux périodes bien distinctes : la première comprend la période avant la vente de la parcelle 502 (janvier à mai) et la seconde le reste de l'année (juin à décembre). La vente de la parcelle a eu lieu le 19 mai 2015.

Au niveau du **personnel**, Alain Guillermet a annoncé en début d'année 2015 son départ pour fin février. La Municipalité a alors proposé à Bernard Pauli, qui l'a accepté, de reprendre la conciergerie du bâtiment communal. Simultanément, une annonce a été publiée pour recruter un nouvel employé pour les espaces verts. Suite à la réception d'une bonne dizaine de candidatures, la Municipalité a finalement engagé David Oppliger qui, depuis le 1^{er} avril 2015, s'occupe à la satisfaction générale des espaces verts de la Commune. Nos deux employés s'entre-aidant et se remplaçant en cas de besoin, il n'a pas été nécessaire de faire appel à un aide auxiliaire durant l'été 2015.

En novembre 2015, la Municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour un **technicien communal** à temps partiel dont la mission est de seconder administrativement et techniquement les conseillers municipaux en charge des infrastructures et des constructions dans l'élaboration, le contrôle et le suivi des projets et de répondre aux demandes des administrés et des mandataires de la Commune en relation avec les dicastères concernés. A cet effet, Didier Fleury a été engagé comme technicien communal à compter du 1^{er} mars 2016.

La Municipalité a aussi dû faire face, à l'automne 2015, à une maladie de longue durée de sa préposée au **contrôle de l'habitant**, Catherine Schindler. Le remplacement a été assuré par Jocelyne Berthoud, secrétaire municipale, à coups d'heures supplémentaires, ce qui a permis globalement de ne prendre aucun retard dans ce travail.

Diverses **manifestations** ont eu lieu durant l'année 2015, en particulier : la chasse aux œufs le dimanche 29 mars, le concert de l'IMMA (International Menuhin Music Academy) le dimanche 17 mai, la sortie des aînés le mercredi 10 juin, la fête du 1^{er} août (organisée en 2015 par la Commune de Mies), le brunch de la rentrée organisé le dimanche 23 août pour la première fois dans et autour du bâtiment communal et le repas de Noël le samedi 12 décembre organisé dans la salle polyvalente du bâtiment communal.

La Municipalité a organisé le 5 mai 2015 une **séance d'accueil** destinée aux nouveaux habitants en présence de représentants des associations locales et régionales, agrémentée d'un cocktail de bienvenue.

La **Commission de naturalisation** a tenu cinq réunions en 2015. La Municipalité a octroyé la bourgeoisie communale à 13 reprises.

Durant l'exercice sous revue, la Municipalité a traité de nombreuses demandes de permis en matière de construction qui ont donné lieu à 17 mises en consultation, 5 enquêtes CAMAC et une demande d'abattage d'arbre. D'autre part, les émoluments encaissés de plus de CHF 15'000.00 (compte 110.4310) traduisent l'intense activité de l'administration communale et du contrôle de l'habitant pendant l'année écoulée.

Population selon contrôle de l'habitant (hors internationaux)

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	dont...non suisses
2015	420	394	814	341
2014	411	389	800	297
2013	389	387	776	300
2012	374	377	751	267
2011	370	365	735	259
2010	263	257	520	168

Avec les 54 internationaux, la population totale se monte au 31 décembre 2015 à 868 habitants. Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux officiels du canton, lequel ne prend pas en considération les permis B venant d'un autre canton tant qu'ils n'ont pas été enregistrés au plan cantonal.

Documents délivrés

Au 31 décembre	Cartes d'identités	Permis pour étrangers
2015	28	284 (B-C)
2014	20	286 (B-C)
2013	18	295 (B-C)
2012	30	259 (B-C)
2011	26	264 (B-C)
2010	23	161 (B-C)

Registre civique

Au 31 décembre	Electeurs inscrits	dont ...non suisses
2015	400	54
2014	377	57
2013	366	55
2012	373	43
2011	359	41
2010	271	44

Conseil général

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	dont...non suisses
2015	28	36	3
2014	28	40	4
2013	27	35	6
2012	22	30	6
2011	22	25	6
2010	30	34	10

Participation à des charges d'associations de communes

En date du 14 décembre 2015, le Conseil général a approuvé le préavis municipal 11/2015 concernant le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (**DISREN**) pour faciliter le mécanisme des investissements d'importance régionale dans le district de Nyon. Le préavis valide notamment le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la Commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année par le Conseil intercommunal du Conseil régional. Le plafonnement d'une éventuelle participation communale au fonds de compensation est de 0.1 point d'impôt communal. Le DISREN entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

En parallèle, le Conseil général a approuvé en date du 14 décembre 2015 le préavis municipal 12/2015 portant sur la révision des statuts du Conseil régional.

Transports publics

En raison de la situation excentrée de notre Commune par rapport aux axes majeurs de circulation régionale, la Municipalité a depuis toujours essayé de promouvoir les **transports publics**, soit en direction de Coppet via la ligne 813, soit en direction de Versoix. Après de longues années d'attente et de discussions avec les TPG et les autorités de Versoix, les partenaires sont finalement parvenus à proposer une nouvelle ligne de bus entre Chavannes-des-Bois et Versoix. Conformément au préavis municipal 3/2015, le Conseil général a en effet accepté de mettre au budget pour les années 2016 à 2018 un montant annuel de CHF 150'000.- pour financer la **nouvelle ligne de transport public U** dont l'inauguration s'est déroulée à Chavannes-des-Bois et à Versoix le 12 décembre 2015 avec une mise en service de la ligne le lundi 14 décembre 2015.

En réponse à la demande de la Municipalité pour un **soutien financier** de la nouvelle ligne de bus U, le Conseil régional a annoncé une potentielle participation forfaitaire du fonds TP aux frais d'exploitation de cette nouvelle ligne de CHF 15'000.- par an pour la période 2015-2018. Cette prise de position favorable doit toutefois encore être validée par le Conseil intercommunal en juin 2016. D'autre part, en vue du lancement de la nouvelle ligne de bus U, la Municipalité a proposé une **offre promotionnelle** sur tous les abonnements annuels Unireso, Mobilis et CFF achetés entre le 1^{er} juillet 2015 et le 31 janvier 2016.

Suite à des discussions entre la Commune et l'Association **Noctambus** à Genève, notre Commune est pour la première fois desservie par une ligne de bus nocturne lors des week-ends. Depuis mi-décembre 2015, le bus de la nouvelle ligne NT relie le centre de Genève à Divonne-les-Bains en s'arrêtant deux fois par nuit au centre de notre Commune, permettant à certains jeunes et moins jeunes une meilleure organisation de leurs sorties en ville lors des week-ends.

Les comptes 180.3517, 180.4517 et 180.3800 concernent le crédit d'investissement de CHF 80'135.00 pour soutenir sur cinq années (arrondis à CHF 16'000.00 par année) la mise en place du programme de réorganisation et de financement des **transports publics régionaux** 2011-2015 selon PM 9/2010 du 15 septembre 2010. Le compte 180.3517 enregistre le montant payé en 2015, le compte 180.4517 comptabilise la dissolution de la provision de la participation 2014 (non réclamée) aux frais de transports publics 2014 et le compte 180.3800 intègre le solde (non utilisé) de notre participation financière dans un fonds de réserve communal qui sera sollicité au fur et à mesure de l'avancement des travaux engagés et planifiés par Régionyon.

Finances

A l'instar des six exercices précédents, la Fiduciaire Rummel SA à Nyon a assuré la tenue de la comptabilité communale 2015 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, rappels, etc).

Les **impôts sur le revenu et la fortune** des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) sont en ligne avec les chiffres du budget ainsi qu'avec ceux de l'exercice précédent, traduisant ainsi une certaine stabilité dans les contributions fiscales récurrentes. Quant à l'**impôt foncier** (compte 210.4020), il connaît un accroissement régulier en corrélation avec le développement du village au gré des taxations des nouveaux immeubles. Les **retrées fiscales non récurrentes**, à savoir surtout les droits de mutation (compte 210.4040), mais aussi les gains immobiliers (compte 210.4410), ont encore enregistré en 2015 des chiffres appréciables.

Une provision de CHF 18'000.00 a été comptabilisée dans le compte 220.3520 sur la base d'une simulation de la **péréquation directe** pour 2015.

Domaines & Bâtiments

Suite à un rapport d'expertise de Prométerre (Association vaudoise de promotion des métiers de la terre) et à la reprise des **baux à ferme** par M. Sylvain Faillétaz sur les parcelles 58 et 59, propriété de la Commune, des travaux de drainage ont dû être réalisés sur ces deux parcelles agricoles aux frais de la Commune dont le coût global, CHF 15'850.80, a été réparti sur deux ans à raison de CHF 7'925.40 en 2015 et en 2016 (entretien des terrains - compte 310.3140).

En juin 2015, il a été procédé à l'insonorisation de la salle de conférence de l'ancien greffe à côté du hangar en vue d'accueillir dès le mois de septembre le Conservatoire de musique de Terre-Sainte.

La somme de CHF 10'000.00 figurant au compte 356.3180 représente les honoraires du bureau Glatz & Delachaux pour une pré-étude du futur réaménagement de la dépendance du Relais des Chasseurs (ancienne école).

Dans le contexte du **bâtiment communal** et de la nouvelle administration communale, le premier semestre s'est concentré sur la prise en main des différentes infrastructures en essayant de les maîtriser. Un certain nombre d'essais ont été faits quant aux possibilités d'utilisation de la salle polyvalente ; en outre, des tatamis ont été installés dans l'ancienne salle du Conseil au sous-sol pour répondre à la demande d'un groupe de personnes désirant créer un club de jiu-jitsu. En d'autres termes, l'objectif recherché alors était de pouvoir mettre à disposition ces différentes infrastructures dans les meilleures conditions possibles pour la rentrée scolaire d'août 2015.

Pendant la période d'initiation et d'apprentissage de ce bâtiment, un certain nombre de défauts se sont révélés. Qu'il s'agisse des installations sanitaires avec l'adoucisseur qui a dû être déplacé dans un local où il ne subit pas la chaleur ambiante de la chaufferie, l'eau froide étant chaude avec des températures de l'ordre de 27°C, la rendant impropre à la consommation ; de l'ouverture et de la fermeture des trois portes principales munies d'un système qui permette même en cas de panique de les ouvrir sans problème ; du chauffage avec une surconsommation importante de pellets par rapport aux estimations données de l'ordre de 15% ; de la ventilation mal réglée qui par moment génère du trop chaud et du trop froid. La gestion de ces différents problèmes fait désormais partie des tâches principales attribuées à Didier Fleury, nouvel employé technique communal depuis mars 2016.

Durant l'année 2015, la Commune a fait procéder à un certain nombre de finitions, a validé plusieurs décomptes d'entreprises et s'est encore acquittée de diverses factures en relation avec le bâtiment communal. Au 31 décembre 2015, les sommes versées au titre du bâtiment communal, incluant le PM 4/2011 concernant l'étude y relative, se montent à CHF 8'148'075.10 sur un total prévu de CHF 8'260'000.00, y compris les coûts liés au mandat du BAMO. Le budget voté par le Conseil général a pu être respecté. Etant donné que certains travaux et prestations n'étaient pas encore exécutés à fin 2015, notamment les prestations relatives à la gestion des défauts d'ouvrage, le décompte final a pris du retard et sera bouclé avant la fin du trimestre en cours.

Les différentes rubriques du **compte 357** relatifs au bâtiment communal et à l'abri PC reflètent la part considérablement plus élevée des frais d'entretien et d'exploitation annuels tels qu'ils avaient été estimés par les mandataires selon le coût de construction du bâtiment (CFC 2), en particulier les frais d'électricité, eau, chauffage et assurances (compte 357.3120), dont les achats de pellets à hauteur de CHF 14'475.80 et les factures de Romande Energie pour CHF 16'766.90. A relever que des mesures ont été prises visant à réduire la consommation de pellets ; d'autre part, Romande Energie doit rétrocéder un trop-perçu en raison d'un comptage à double depuis la fin du chantier. A noter enfin que le compte 357.3110 comptabilise l'achat d'un transpalette électrique pour CHF 10'085.05 indispensable au bon fonctionnement des nouvelles infrastructures communales.

En date du 1^{er} octobre 2015, la Municipalité a eu l'honneur d'accueillir dans le foyer du bâtiment communal l'assemblée générale de l'AdCV (Association de communes vaudoises) dont notre Commune est membre.

En dépit de circonstances globalement rendues difficiles, la Municipalité a pu mener à bien la **vente de la parcelle 41(502)** dans le délai communiqué lors de la séance du Conseil général du 27 avril 2015, pour le prix de CHF 10'177'000.00. Tous les actes notariés en relation avec cette opération ont été signés les 18 et 19 mai 2015 (division de la parcelle 41, division de la parcelle 502 en 21 parcelles, réquisition de transfert, constitution de servitudes, etc). Cette transaction s'est inscrite dans le respect du cadre financier du plan d'investissement 2011-2016 - le plan quinquennal tablait sur un prix de vente de CHF 10 mios - et a permis dès lors à la Municipalité d'envisager la poursuite et la réalisation des projets routiers et autres laissés en stand-by faute de financement adéquat.

Le solde du prix de vente de la transaction, soit CHF 8'177'000.-, a été transféré par le notaire à la Commune valeur 29 mai 2015 après enregistrement de tous les actes notariés au Registre foncier. La réception de ces fonds a permis le **remboursement immédiat et intégral des avances fermes** auprès du Crédit Suisse qui s'élevaient à fin mai 2015 à CHF 6'400'000.-. Le solde du prix de vente a été crédité sur le CCP de la Commune pour les besoins courants du ménage communal ainsi que pour le financement des premiers investissements à venir.

Durant l'été 2015, la Municipalité a consacré beaucoup de temps, au début de l'étude de faisabilité pour la construction d'une **crèche**, à la visite de plusieurs établissements en Terre-Sainte ainsi qu'à Cheseaux, accompagnée des architectes et du BAMO. Elle a adopté en date du 7 septembre 2015 le PM 6/2015 concernant une demande de crédit pour une étude de faisabilité de la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois, préavis approuvé par le Conseil général lors de sa séance du 5 octobre 2015. Le crédit d'étude qui s'en est suivi a été voté par le Conseil général en date du 9 novembre 2015. Cette étude est en cours ; elle devrait permettre de présenter courant 2016 une demande de crédit de réalisation. L'objectif visé par la Municipalité dans ce projet est une gestion de la crèche par l'AJET dont le chef de service, Luc Visinand, fait partie du Comité de pilotage. Le projet s'autofinance en ce sens que les locaux de la crèche seront loués à l'AJET sur la base d'un bail commercial dont le loyer doit couvrir l'amortissement et les coûts financiers du bâtiment occupé par la crèche, soit une opération financière « blanche » pour la Commune, laquelle ne prendra en charge que les locaux en sous-sol non attribués à la crèche ainsi que l'appartement de fonction. Soulignons que ce projet s'inscrit dans un besoin intercommunal de places en crèche, à l'instar du projet d'agrandissement des Coppalines à Coppet et du projet de crèche à Crans-près-Céligny.

Suite à la réalisation de la première phase de développement de la nouvelle centralité et à l'instar d'autres communes dans la région, la Municipalité a décidé d'équiper le village d'un **défibrillateur** automatisé externe en décembre 2015. Le défibrillateur a été installé sur le mur du bâtiment de la voirie (hangar) dans le prolongement du parking du bâtiment communal ; il est librement accessible.

Sur le fond de divergences d'appréciation entre la Commune et le Service cantonal du développement territorial (SDT) au niveau du **bilan des réserves en zone à bâtir**, la Commune a finalement validé des données consolidées de ses réserves en mars 2015. En octobre 2015, le SDT a envoyé ses lignes directrices concernant le redimensionnement des zones à bâtir. Ses lignes directrices doivent encore être validées par le Grand Conseil au courant de 2016. Au moment d'écrire ces lignes, de nombreuses incertitudes subsistent encore dans le contexte de la **LAT**.

La Commune a poursuivi les discussions concernant la création d'un **réseau équestre** cohérent de Terre-Sainte en 2015. Il s'agit d'un projet de l'Association équestre de Terre-Sainte qui regroupe des cavaliers et cavalières de 12 manèges et écuries. Le but est d'optimiser ou, si nécessaire, de créer des passages, d'améliorer la sécurité pour les cavaliers, notamment lors du franchissement des routes à forte circulation et d'introduire de la signalisation et des mesures paysagistes pour clarifier les parcours.

Travaux

Dans le cadre du projet de **réaménagement de la route de la Branvaude dans le secteur limité à 30 km/h**, le recours de l'opposante auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) a donné lieu à une séance du Tribunal dans notre Commune en date du 4 juin 2015. Après avoir entendu les parties, le Tribunal s'est rendu sur place pour analyser les différents points ayant fait l'objet de l'opposition. Il a ensuite rendu son **jugement** en date du 28 juillet 2015, lequel **rejette le recours** et confirme les décisions de la Municipalité et du Département des infrastructures et des ressources humaines. En outre, il a condamné l'opposante à verser à la Commune une indemnité de CHF 3'000.- à titre de dépens.

Cette affaire étant jugée et tout droit de recours échu, la Municipalité a mis le dossier de la route de la Branvaude, zone 30 km/h, en soumission publique et a recueilli les différents chiffres juste avant la fin de l'année 2015.

L'étude des autres projets routiers a également été reprise dès la fin de l'été 2015. Une attention toute particulière a été portée à la recherche de la meilleure solution pour l'**arrêt du bus scolaire** sur la **route de Sauverny** de même que pour le positionnement du **passage piéton** proche du bâtiment communal, emprunté par la plupart des enfants qui se rendent à l'arrêt du bus scolaire par le sentier des écoliers. Une fois le projet abouti et avec l'accord de la Commission d'urbanisme et des bâtiments, le dossier a été envoyé en automne 2015 pour l'étude préalable auprès des instances cantonales ; il a été reçu en retour juste avant la fin de l'année dernière, sans remarque particulière, ce qui a permis de poursuivre ce projet début 2016 par la présentation publique et sa mise à l'enquête.

L'étude de l'aménagement de **places de parc** au chemin des Sports a été reprise et a évolué dans le sens d'une extension du parking initialement prévu ; elle a fait l'objet d'une demande de crédit d'étude (PM 7/2015 du 7 septembre 2015). Enfin, le dossier de la route de la Branvaude 50 km/h, nettement plus complexe et moins prioritaire, sera traité dans les meilleurs délais, compte tenu de tous les projets en cours.

La construction d'une **place de pique-nique** qui intégrera tout ou partie des éléments de l'ancienne STEP a fait l'objet de deux demandes de crédit (PM 14/2015 du 16 novembre 2015), l'une pour la désaffectation complète ou la transformation de la STEP, l'autre pour la construction proprement dite de la place de pique-nique au même emplacement.

L'achat d'une **nouvelle balayeuse** à usage intercommunal figure au compte 430.3110.

Le compte 430.3140, sensiblement supérieur au budget, comprend notamment des frais accrus de déneigement, la réfection des enrobés au chemin des Mouilles ainsi que les travaux d'aménagement de l'arrêt de bus au chemin Jules-Coindet devant la place de jeux.

A l'instar de l'année précédente, la **commission d'embellissement** a effectué divers travaux de décoration dans le village, aussi bien pour Pâques que pour la période de Noël, et a soumis plusieurs propositions sur l'aménagement floral de la Commune. Pour rappel, la commission d'embellissement n'est pas une commission du Conseil général, ni une commission municipale ; il s'agit d'un groupe de personnes qui ont décidé, avec l'accord de la Municipalité, de faire des propositions pour améliorer les aspects visuels et colorés de notre village, et ceci bénévolement. Qu'elles reçoivent ici les remerciements de la Municipalité.

Ci-dessous le tableau des **déchets** collectés en 2015, comparé à 2014, 2013 et 2012, par type de déchets :

Type de déchets	Quantités collectées (tonnes / m3)			
	2015	2014	2013	2012
Incinérables	128.16 t.	130.68 t.	135.48 t.	158.63 t.
Encombrants	8.41 t.	9.1 t.	12.96 t.	7.9 t.
Plastiques	10.61 t.	7.41 t.	4.38 t.	
Déchets communaux	3.35 t.	2.64 t.	4.27 t.	
Compostables	385 m3	433 m3	479 m3	412 m3
Papier, carton	33.48 t.	36.58 t.	35.32 t.	29.5 t.
Verre	25.03 t.	25.03 t.	25.36 t.	19.97 t.
Ferraille	5.15 t.	4.04 t.	4.25 t.	3.77 t.
Huile Minérale / végétale	0 lt	300 lt	300 lt	300 lt.
Matériaux inertes	7m3	4 m3		

L'analyse de la couverture financière des déchets montre que le taux de couverture total des déchets se situe en 2015 en diminution à environ 85% vs un taux de couverture de 89% en 2014. Une des explications sur la différence entre 2014 et 2015 réside dans la rétrocession qui a été inférieure en 2015 de l'ordre de CHF 3'000.00. Il ressort d'informations récentes reçues de la préfecture que le compte 45 doit tendre à la couverture totale par la taxe forfaitaire et qu'en conséquence la part couverte par l'impôt devrait se limiter au mieux à quelques %. A l'avenir, pour atteindre l'équilibre, une augmentation de la **taxe forfaitaire** est dès lors inévitable ; toutefois, l'avantage de la taxe forfaitaire par rapport à l'impôt réside dans le fait que, contrairement à l'impôt, tous les résidents y sont soumis, y compris les internationaux.

La Municipalité a poursuivi ses contacts avec les communes de Commugny et de Tannay dans le cadre de la construction de la **déchetterie intercommunale** sur le territoire de Commugny. Les travaux ont commencé au mois de juin 2015 avec comme objectif initial une mise en service pour le début du mois de juin 2016. Selon les prévisions actuelles, la mise en service sera plutôt début juillet 2016. En attendant, notre propre déchetterie communale a continué de fonctionner avec quelques petits soucis de génératrice à l'automne dernier.

Dans le cadre des **SITSE**, le Comité de direction s'est principalement occupé du dossier de reprise des canalisations avec la création d'un but optionnel supplémentaire. De son côté, le Conseil général de la Commune a accepté en date du 9 novembre 2015 le PM 9/2015 relatif aux modifications des statuts des SITSE ainsi que le PM 10/2015 concernant la cession de notre réseau EC et EU aux SITSE au 1^{er} janvier 2016 avec comme corollaire l'abrogation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées au 31 décembre 2015. La seule exception à la reprise du réseau par les SITSE a trait aux travaux d'agrandissement des canalisations passant par la parcelle 502 dans le but de desservir les parcelles 39, 40 et 41, travaux que la Municipalité a choisi de réaliser elle-même en 2016 en conservant les taxes de raccordement encaissées sur la parcelle concernée.

Instruction publique – Affaires sociales

La Municipalité, par sa responsable des **écoles**, a participé en 2015 aux différentes séances du CoDir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre-Sainte) et de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte). Dans sa fonction de présidente du **CESCOT** (Conseil d'établissement scolaire primaire et secondaire de Terre-Sainte), elle a également organisé plusieurs rencontres. Le projet LIFT – sensibilisation des jeunes dans le monde du travail – qui avait été mis en place à la rentrée scolaire 2014-2015 par le CESCOT a rencontré un succès remarquable. Au début de l'année 2015, de nouvelles représentantes et de nouveaux représentants des parents d'élèves ont accédé à ce Conseil.

Il sied de relever également les autres activités suivantes déployées en 2015 :

- organisation des accompagnantes des élèves de 1^{ère} primaire à la rentrée scolaire 2015-2016 ;
- 13 accueillants et accueillantes opèrent en milieu familial pour la Terre-Sainte ;
- participation aux séances de la Commission intercommunale de la Clinique dentaire scolaire itinérante ;
- mise en place d'un transport pour les élèves scolarisés au Cycle des Colombières à Versoix.

Soulignons que les places au sein des **UAPE** de Terre-Sainte sont toujours très prisées. 366 places sont ainsi disponibles dans les sept structures à proximité des écoles primaires de Terre-Sainte. Dans de nombreuses structures, des dérogations ont été demandées en vue de pouvoir accueillir quelques élèves en plus.

Avec le soutien de l'**AJET** et de la Commune de Founex, une pause-déjeuner – structure d'accueil pour le repas de midi – a été créée pour les enfants scolarisés à Founex (familles prioritaires).

Enfin, le Centre d'animations de vacances de Terre-Sainte, qui est ouvert durant les vacances d'été, d'automne et de Pâques et qui est géré par l'AJET, connaît un succès grandissant.

Avec le départ d'Alain Guillermet à fin février 2015, la Municipalité a analysé la situation du **transport scolaire sur Versoix** pour les cinq enfants restants. Confrontée à plusieurs choix, elle a pris la décision de faire appel à la société Too Blu Taxi Services de Versoix jusqu'au mois de décembre 2015 et a revendu le minibus, n'en ayant plus l'utilité (compte 510.4360 : CHF 6'000.00). Par la suite, le transport d'élèves sur Versoix s'opère par la nouvelle ligne U. En définitive, les frais de transport d'élèves sur Versoix en 2015 (comptes 510.3660 + 510.3900) sont largement inférieurs au budget.

Dans le domaine du **social**, les activités sont multiples :

- participation à des séances du Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon (ARAS) ;
- participation aux séances de la Régie des Eglises ;
- participation aux séances de la Commission culturelle de Terre-Sainte.

D'autre part, la responsable du dicastère des écoles et des affaires sociales a organisé durant l'année 2015 différentes **manifestations** : sortie des aînés, chasse aux œufs à Pâques, concerts de l'IMMA (International Menuhin Music Academy) et fête de Noël du village. Seule, ou en compagnie du syndic ou d'un municipal, elle rend visite aux aînés du village lors des anniversaires ou sur demande en cas de besoin. Elle soutient les bénévoles qui s'occupent des aînés.

Soulignons que les **chiffres relatifs à l'instruction publique** figurant dans le compte de fonctionnement ne doivent pas être analysés ligne par ligne, car les montants donnés par le canton ou par les écoles concernent tantôt le primaire et/ou le secondaire, tantôt le transport et/ou l'écolage et parfois un amalgame de ces données. De plus, la situation particulière de la Commune avec des élèves scolarisés sur Genève et dans le canton de Vaud ne facilite pas la comparaison d'une année sur l'autre, tant au niveau des comptes que du budget. L'on peut constater que, globalement, les charges 2015 (comptes 51 et 52) sont sensiblement inférieures aux sommes budgétées.

Ci-après deux tableaux renseignent sur le **nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques** et le **transport scolaire** :

Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques				
	Primaire		Secondaire	
	Genève	Vaud	Genève	Vaud
2015-2016	-	91	4	13
2014-2015	3	74	2	7
2013-2014	4	63	6	7
2012-2013	4	44	8	9
2011-2012	4	32	13	6
2010-2011	15	13	11	4
2009-2010	19	12	15	5

Transport scolaire				
	Primaire nb navette journalière		Secondaire nb navette journalière	
	Genève	Vaud	Genève	Vaud
2015-2016	-	12	3	7
2014-2015	3	9	4	7
2013-2014	3	9	5	3
2012-2013	4	8	5	4
2011-2012	5	8	4	2
2010-2011	5	4	5	4
2009-2010	5	4	5	2

Police - Pompiers - Protection civile – Sports

Au sein de la Commission de **police** et de sécurité de Terre-Sainte, la politique conjointe de sécurité entre communes a abouti pendant l'été 2015 à l'engagement d'un agent de sécurité publique (**ASP**) supplémentaire qui officie dans le groupe de la Commune de Coppet. Cette dernière gère tous les aspects liés à l'organisation, les infrastructures et la coordination avec la gendarmerie. La répartition entre les communes participantes est calculée au prorata du temps de travail dans chaque commune, ce qui correspond pour la nôtre en 2015 à CHF 24'483.60 (imputations internes - compte 610.3900). Les trois ASP qui opèrent sur la Commune ont été assermentés et sont entrés en fonction dans le courant du mois d'août 2015. La continuité des opérations et des moyens mis en œuvre concernant la lutte contre les cambriolages a permis de faire baisser ces derniers au niveau cantonal de 33%.

Une provision de CHF 4'000.00 a été comptabilisée dans le compte 610.3190 sur la base d'une simulation des charges de la **réforme policière** pour 2015.

Le nouveau véhicule destiné à remplacer le pyro 33, véhicule d'accompagnement du bras élévateur, est toujours en cours de construction (cf. PM 1/2014). Un total de 50 sapeurs dont deux recrues ont servi au sein du **SDISTS** (Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte). Le Major Patrice Girardi a annoncé sa retraite pour l'année prochaine ; les municipalités ont approuvé le choix de son successeur en la personne du Capitaine Stéphane Hager. Le nombre d'interventions – 75 – est resté relativement stable par rapport à l'année précédente. Le montant à la charge de notre Commune pour 2015 est de CHF 23.76 par habitant (compte 650.3520).

En 2015, l'**ORPC** du district de Nyon a effectué environ 4500 jours de service pour un effectif de bataillon de 700 hommes. Le point fort de 2015 a clairement été l'engagement de 100 hommes pour assurer la sécurité routière en sortie d'autoroute et sur les parcours d'accès à l'occasion du Paléo. Les interventions en cas d'urgence comme par exemple le déblocage de personnes coincées dans des congères, ainsi que le soutien au service du feu en cas de gros incendie ont comptabilisé près de 700 jours de service. Les coûts restent stables à CHF 17.23 par habitant ou CHF 15.98 par habitant après déduction du fonds des réserves de l'ancien district de Nyon.

La Commune a commencé à louer la **salle polyvalente** pour la pratique du **sport** au début de la rentrée scolaire 2015-2016. La période hivernale a particulièrement intéressé les associations sportives de Terre-Sainte et environs dans l'exercice de différents sports. Dans ce contexte, trois associations sportives ont vu le jour à Chavannes-des-Bois : l'Association Yoga-Chavannes qui dispense des cours de yoga, l'Association Chavabouger qui donne des cours de danse et un club de jiu-jitsu brésilien qui pratique cette technique japonaise de combat dans notre ancienne salle du conseil transformée en petit « dojo » équipé avec des tatamis. Les rentrées financières de ces **locations** se sont élevées pour cette période à CHF 9'690.00 (compte 357.4270).

En soutien à l'Union Sportive Terre Sainte (USTS), la Commune vend depuis le mois d'octobre 2015 des cartes MANOR donnant droit à un rabais aux utilisateurs de ces cartes.

Sécurité sociale

Au plan de la **facture sociale**, notre Commune a comptabilisé en 2015 (compte 720.4511) un montant de CHF 192'972.00 au titre de rétrocession sur les acomptes versés selon décompte final de la facture sociale 2014 reçu du canton. En revanche, une provision de CHF 67'000.00 a été constituée dans le compte 720.3510 sur la base d'une simulation de la facture sociale pour 2015.

Résultat de l'exercice 2015

Résultat net effectif (excédent de charges) après provisions, amortissements obligatoires, attributions et prélèvements aux fonds de réserve	-119'553.82
Produit extraordinaire résultant de la vente de la parcelle 41(502) (310.4240)	10'177'000.00
Résultat net réel avec produit extraordinaire	10'057'446.18
./. Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif (y compris notamment crédit d'étude et crédit de réalisation du bâtiment communal) (230.3321 + 430.3321 + 460.3321)	-8'761'046.75
./. Amortissements extraordinaires du patrimoine financier (Relais des Chasseurs) (230.3303 + 310.3300 / 9123.1 à 4 + 9143.6)	-829'362.95
./. Attribution au fonds de réserve développement communal (230.3800 / 9282.6)	-400'000.00
Excédent final de revenus de l'exercice 2015	67'036.48

Les principaux éléments expliquant l'écart entre les chiffres ci-dessus et ceux du budget ont déjà été donnés au début de ce rapport.

Comptes de bilan – Engagements hors bilan

A compter du mois de juin 2014 et jusqu'au mois de mai 2015, la Municipalité a eu besoin de recourir à l'emprunt et a obtenu du Crédit Suisse un crédit cadre de CHF 7 millions aux fins de financer les dépenses liées au bâtiment communal principalement (compte 9143.5). Le montant total des avances fermes de CHF 6'400'000.00 a été remboursé en date du 2 juin 2015 à la suite de l'encaissement du prix de vente de la parcelle 41. Au 31 décembre 2015, la Commune n'a plus **aucun emprunt en cours**.

En conséquence des **amortissements extraordinaires** opérés, tous les investissements du patrimoine financier et du patrimoine administratif ont été ramenés à CHF 1.00 au bilan (comptes 9123, 9141 et 9143). Le fonds de réserve développement communal a été porté de CHF 812'513.26 à CHF 1'212'513.26.

Dans le contexte des **engagements hors bilan**, le tableau joint à ce préavis fait apparaître pour la première fois les cautionnements signés en 2015 pour ARSCO SA à hauteur de CHF 1'414'938.00. Les autres cautionnements y figurent soit à la même valeur que l'an dernier, soit ont été ajustés en fonction des engagements effectifs. Les cautionnements pour EMS La Clairière (libération en date du 14 janvier 2016) et très vraisemblablement pour Télé-Dôle SA seront sortis du tableau des engagements à fin 2016.

Les **comptes communaux 2015** ont été **révisés** par MCM Fiduciaire Sàrl, Lausanne, en date du 3 mai 2015.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- Vu le Préavis municipal 4/2016 relatif aux comptes communaux 2015 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2015 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2015
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2016

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire



Stephan Comminot



Jocelyne Berthoud

Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2015 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2015
Compte de fonctionnement par classification administrative 2015
Compte de fonctionnement par nature 2015
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe